



MINISTÈRE DES ARMÉES

Au vu du dossier de candidature présenté, le ministère des armées a le plaisir de délivrer le label « utilisé par les armées françaises » à la société SEASIDETECH, pour son économètre de moteur marin Eco-Pilot.

Ce label atteste du respect par la société SEASIDETECH des critères définis pour son attribution et est valable pour une période de 5 ans à compter de sa date de délivrance.

En conséquence, le logo ci-dessous lui est remis.



Fait à Paris, le 26 février 2020

L'ingénieur général de l'armement Guillaume de Garidel-Thoron
directeur central du service de soutien de la flotte

Ce label témoigne de l'utilisation par les armées françaises de l'économètre de moteur marin Eco-Pilot.

Il ne préjuge en rien de la capacité du titulaire à exécuter toute autre prestation. Le ministère des armées ne saurait ainsi être tenu pour responsable des éventuelles difficultés d'exécution qui seraient susceptibles de résulter de l'exécution par le titulaire de contrats futurs. L'utilisation du logo objet du présent label est limitée au produit désigné supra, et qui a fait l'objet du présent label. Elle n'est pas autorisée pour les produits ne faisant pas expressément l'objet de la labellisation.



MINISTÈRE DES ARMÉES

Given the submitted application file, the French Ministry of the Armed Forces is pleased to issue the label "as used by the french armed forces" to SEASIDETECH's product Eco-Pilot.

This label vouches for the product's compliance with the criteria required for its awarding and is valid for a period of five years.

As a result, the logo below is provided to the applicant.



Done at Paris, on February 26, 2020

L'ingénieur général de l'armement Guillaume de Garidel-Thoron
directeur central du service de soutien de la flotte

This label testifies the French Armed Forces' use of the product Eco-Pilot.

It does not foresee the holder's capacity to execute any other service. Therefore, The French Ministry of the Armed Forces will not be held liable for any potential implementation difficulties that may result from the performance by the holder of future contracts.

This logo can be used solely for the product that has been labeled. It cannot be used for any other non-labeled products or services.